

Monsieur le Président du comité national Olympique et sportif français,

Mesdames et Messieurs les Présidents des fédérations sportives,

Mesdames et Messieurs les Présidents des CROS,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations d'élus

Mesdames et messieurs,

En tout premier lieu, je tiens à remercier le Président du CNOSF, d'avoir accepté d'accueillir aujourd'hui, à la maison du sport français, cette journée d'échanges avec les fédérations sportives sur le thème : « *du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques aux politiques d'équipements des fédérations* ».

Ces moments privilégiés de partage d'informations, d'échanges et de débats sont essentiels pour les sujets, les outils et les travaux que nous menons conjointement pour le développement du sport.

Nous le savons tous, les équipements sportifs constituent un pilier de l'accès et du développement des pratiques sportives aussi bien pour les pratiques de loisirs, la formation, l'entraînement ou la compétition.

Malgré cela, avant la mise en service du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), on manquait d'informations suffisamment précises sur des données de base comme le nombre de piscines, ou encore de terrains de grands jeux sur le territoire national, ainsi que leurs caractéristiques physiques et sportives.

Notre pays se devait donc de disposer d'un outil permettant d'établir des diagnostics fiables et partagés sur ce sujet. Les acteurs du sport ont constitué le plus riche inventaire d'équipements sportifs existant aujourd'hui en France, qui vient compléter les bases de données de l'INSEE, de l'IGN ou d'autres producteurs de données. C'est un modèle à l'échelon européen sur ce thème.

Aujourd'hui, nous sommes entrés dans la phase de l'exploitation des nombreuses possibilités que nous offre le RES.

A l'initiative conjointe du Ministère chargé des sports, du Comité national olympique et sportif français et du Centre national pour le développement du sport, nous avons donc aujourd'hui l'occasion d'échanger sur l'intérêt de cet outil, et notamment de mieux le situer dans la perspective des stratégies fédérales d'équipements sportifs.

Cette journée se déroule à un moment opportun pour la mise en place de politiques d'équipements sportifs en France, pour plusieurs raisons, en particulier :

- les récents jeux Olympiques et paralympiques de Pékin, le bilan de l'olympiade et de la paralympiade écoulées et la réécriture des filières d'accès au sport de haut niveau sont l'occasion de faire le point et de réfléchir à de nouvelles ambitions ;
- les nouvelles priorités ministérielles assignées au CNDS amènent pour 2009 des évolutions en termes de programmation d'équipements sportifs ;
- l'utilisation grandissante du recensement des équipements sportifs dans plusieurs référentiels nationaux utilisés par l'ensemble des acteurs publics ;
- et enfin les élections locales du printemps dernier avec le renouvellement des équipes au sein des communes, des intercommunalités et des conseils généraux, et l'émergence de nouveaux projets sportifs pour leur mandature.

Le RES est un outil précieux pour la définition de politiques sportives et constitue un auxiliaire d'aide à la décision, notamment pour l'optimisation des choix. Dans un contexte de multiplication des acteurs et de rationalisation des moyens, il permet de mieux évaluer les interventions publiques. La mise en cohérence des différentes politiques publiques, mais également des stratégies d'acteurs, passent par la création de tels outils d'observations partagés et mutualisés.

Pour l'ensemble des acteurs publics, qui ne sont plus contraints de collecter des données eux-mêmes, des économies d'échelle sont attendues.

Si l'ampleur du chantier accompli mérite d'être soulignée, il n'en demeure pas moins que le RES en est à ses prémices. Je le redis, toutes les potentialités de son utilisation n'ont pas encore été explorées, même s'il existe déjà une grande diversité d'exploitations et de perspectives de développement qui seront au cœur de nos échanges (des études sectorielles, comme celle en cours sur les équipements de natation, ou encore le renseignement des niveaux de classement fédéraux...).

Maintenant, il faut passer à la réalisation d'analyses approfondies. Le RES est le socle qui permet de définir des stratégies cohérentes intégrant les objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable. Il est aussi un élément de la prise en compte du sport dans de nombreux travaux d'où il est encore souvent absent, comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les Schémas de Cohérence et d'Orientation Territoriales (SCOT), les Agendas 21 locaux ; etc.

La pérennité du RES repose sur l'actualisation de ses données. Celle-ci s'appuie sur l'obligation légale de déclaration des équipements sportifs qui incombe à chaque propriétaire. Mais cette actualisation ne saurait s'effectuer convenablement sans le concours et l'implication des fédérations sportives, de leurs comités, de leurs ligues et des clubs. A titre d'illustration, si chaque club vérifiait une fois tous les 2 ou 3 ans que les lieux de pratique qu'il utilise sont correctement décrits sur le site internet du RES, l'objectif commun de constat partagé serait atteint.

Les services du ministère restent mobilisés pour faciliter, aux côtés de leurs partenaires, l'appropriation de la démarche par tous les acteurs, nécessaire à l'actualisation des données. Ils travaillent à une amélioration permanente de l'outil et des informations pour satisfaire les besoins de l'ensemble des parties prenantes.

Cette matinée d'échanges permettra de faire le point sur différentes utilisations du RES après deux ans de fonctionnement, notamment par le mouvement sportif et le CNDS, mais surtout de dresser le panorama des perspectives ouvertes à court et moyen termes.

L'après-midi sera consacrée aux politiques d'équipements sportifs et en particulier à celle mise en œuvre par le CNDS et ses interactions avec les schémas directeurs fédéraux d'équipements.

Il va de soi que la Direction des sports continuera à s'employer à diffuser cet outil, à le vulgariser, à en faciliter l'appropriation. Concernant les fédérations sportives, je souhaite qu'elles s'approprient le RES, pour qu'il devienne un outil de pilotage pour vos politiques fédérales d'équipements.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueux travaux.